



**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de l'entrée en vigueur du règlement suivant, adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 3 juin 2024 :

- *Règlement no 2024-05 relatif au comité consultatif d'urbanisme*

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement sur le site web de la Municipalité ou obtenir une copie sur demande à [info@eastman.quebec](mailto:info@eastman.quebec).

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À EASTMAN, le 6 juin 2024

Marc-Antoine Bazinet  
Directeur général et greffier-trésorier